



1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [28% et 23%].

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi.

Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, de réduire sa consommation de carburant et limiter l'émission de gaz à effet de serre qui est responsable du réchauffement climatique, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- ***Une évaluation préalable*** avant l'entrée en formation. Cette évaluation est obligatoire et conforme à l'arrêté du 5 mars 1991, étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

L'évaluation se déroule en situation de conduite à bord d'un véhicule école avec un enseignant et une fiche d'évaluation et dure environ 55 minutes.

Elle se décompose en huit rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, l'expérience de la conduite
- La troisième, les connaissances du véhicule concernant la direction, l'embrayage, la boîte de vitesses et le freinage
- La quatrième, les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, les habiletés concernant l'installation au poste de conduite, la manipulation du volant et le démarrage et l'arrêt
- La sixième, la compréhension et la mémoire
- La septième, la perception visuelle
- La huitième, l'émotivité

Elle permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78, c'est-à-dire l'apprentissage sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

- **Signature du contrat de formation**

Le contrat de formation est signé à la suite de l'évaluation préalable.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

- **Des cours théoriques** exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques sont proposés en ligne sur PREPACODE et portent sur 10 thèmes de sécurité routière : Les règles de circulation routière ; Le Conducteur ; La Route ; Les Autres Usagers ; Les Notions Diverses ; Les Premiers Secours ; Prendre et Quitter le Véhicule ; La Mécanique et les Équipements ; La Sécurité du Passager et du Véhicule ; L'Environnement.

Ces cours théoriques comportent également des tests d'évaluation.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

Il est possible d'alterner la théorie et la pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

- **Des cours pratiques**

Quatre compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation dématérialisé.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures – Risques - Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée, qui retrace votre progression et valide vos compétences.

Durant la formation des bilans de compétences seront mis en place et en fin de formation votre enseignant procèdera à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et sont dispensés par 5 enseignants.

- **L'utilisation systématique du livret d'apprentissage** comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage dématérialisé est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de la situation d'élève conducteur. Votre livret étant dématérialisé, il est lisible sur un smartphone.

- **Accompagner l'élève** à chaque présentation à l'examen pratique par un enseignant de l'auto-école.
- **Mettre en place la formation continue** de nos enseignants, à chaque fois que cela est nécessaire afin qu'ils soient plus performants dans leur métier.
- **Mesurer la satisfaction de nos élèves**, un QR Code est visible au bureau de l'auto-école.

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

L'examen théorique général :

Documents :

Vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité. Votre pièce d'identité doit être en cours de validité (photocopie non acceptée).

Épreuve :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

Organisation :

La réservation de la place d'examen est faite par l'auto-école, directement sur la plateforme RDV Permis. La place est nominative donc il faut absolument venir avec une pièce d'identité en cours de validité, pas de photocopie.

Un enseignant de l'auto-école vous accompagne. Le départ a donc lieu de l'auto-école qui vous transmettra une convocation avec la date et l'heure du rendez-vous à l'auto-école.

Épreuve :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;

- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.

Grille d'évaluation du permis de conduire et points de l'examen

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque:		
	E	0	1	2	3			
Connaitre et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

Le résultat du Permis de Conduire ainsi que votre certificat dans le cadre d'un résultat positif est disponible dès le lendemain du passage de l'examen sur la plateforme RDV Permis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Votre certificat peut être en version papier ou sur votre smartphone ou tablette.

Vous serez en période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/nanterre/auto-ecole-clemenceau> Rubrique : « documents utiles ».



1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE A1 ET A2, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

1. LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. ***Une évaluation préalable*** avant l'entrée en formation.

Cette évaluation de départ numérique à réaliser à distance s'effectue avec EVAL'CLICK – Évaluation interactive sur EDISER-ENPC et dure environ 30 minutes. Elle porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices, vos capacités de compréhension et de traitement, vos aspects émotionnels et affectifs, vos facteurs de volonté, vos capacités de perception, d'analyse et de décision et vos capacités d'attention et de mémoire de travail.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf pour la catégorie A2 si vous êtes déjà titulaire de la catégorie A1, dans ce cas le volume minimum de formation est de 15 heures.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

2. ***La Signature du contrat de formation.***

Un livret de formation dématérialisé vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. ***La formation théorique (Épreuve Théorique Moto) :***

La formation théorique est proposée essentiellement sur le site PREPACODE et comprend des séries de 40 questions et/ou vidéos conformes à l'examen du code moto portant sur 9 thèmes : Les dispositions légales en matière de circulation routière ; Le conducteur ; La route ; Les autres usagers de la route ; La circulation routière ; Le conducteur ; La route ; Les autres usagers ; Les notions diverses ; La mécanique et les équipements ; Équipements et protection – Sécurité ; L'environnement ; Les premiers secours et des tests d'évaluation.

4. ***La formation pratique :***

Pour monter sur une motocyclette vous devez impérativement porter une tenue adaptée, c'est-à-

dire :

- un casque et des gants homologués ;
- un blouson, un pantalon, des chaussures montantes adaptés à la conduite d'une motocyclette.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation. Votre formation pratique va se décomposer en 5 compétences générales :

- Maîtriser la moto à allure lente hors circulation (sur plateau) ;
- Maîtriser la moto à allure normale hors circulation (sur plateau) ;
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation dématérialisé.

Durant la formation, des bilans de compétences sont organisées permettant d'évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation.

En fin de formation votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Les cours pratiques sont individuels et/ou collectif et sont dispensés par 2 formateurs.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire.

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

1. L'examen théorique général :

Documents :

Vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité. Votre pièce d'identité doit être en cours de validité (photocopie non acceptée).

Épreuve :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

2. L'examen pratique :

Organisation :

La réservation de la place d'examen est faite par l'auto-école, directement sur la plateforme RdvPermis. La place est nominative donc il faut absolument venir avec une pièce d'identité en cours de validité, pas de photocopie.

Un enseignant de l'auto-école vous accompagne. Le départ a donc lieu de l'auto-école qui vous

transmettra une convocation avec la date et l'heure du rendez-vous à l'auto-école.

Épreuves :

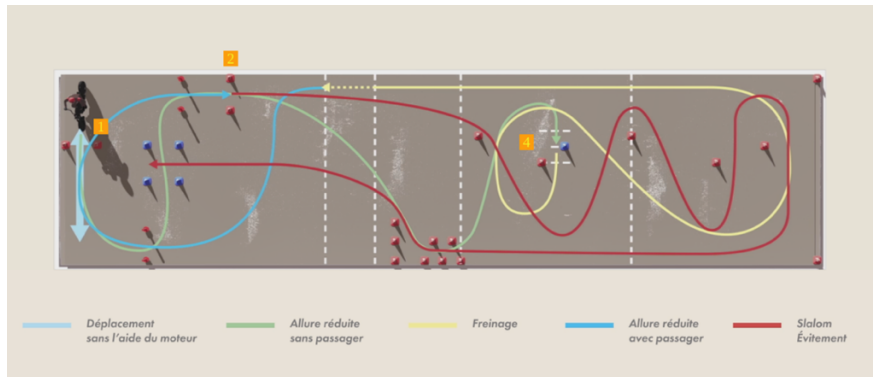
L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

• L'épreuve hors circulation (plateau) de 10 minutes, comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :

- Déplacement sans l'aide du moteur,
- Allure réduite sans passager,
- Manœuvre de freinage,
- Allure réduite avec passager,
- Manœuvre de slalom
- Manœuvre d'évitement

Vous disposez de trois tentatives pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques.

Toute chute est éliminatoire.



• L'épreuve en circulation de 40 minutes, accessible quand l'épreuve plateau est validée, explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée votre positionnement sur votre voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et si votre technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il vous faut obtenir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, ci-après.

GRILLE D'ÉVALUATION A1 ET A2

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie								
Total général								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 17 points

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/nanterre/auto-ecole-clemenceau> Rubrique : « documents utiles ».



1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION PASSERELLE A2 VERS A ET SON DÉROULEMENT

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Une phase théorique de 2 heures, en salle, vous permettant de prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette, d'identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

Une phase pratique hors circulation de 2 heures afin de travailler sur l'anticipation et l'adaptation de votre comportement vous permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses dans les situations telles que les changements de direction à droite et à gauche, le freinage, l'inclinaison.

Formation individuelle et/ou collective.

Une phase pratique en circulation de 3 heures sous la forme d'un audit de conduite vous permettant d'évaluer vos capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

La formation est dispensée par 1 enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.

À l'issue de la formation, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de formation.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/nanterre/auto-ecole-clemenceau> Rubrique : « documents utiles ».



1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION « AM » OPTION CYCLOMOTEUR ET SON DÉROULEMENT

DÉFINITION

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Avec le permis AM option cyclo, vous pouvez conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h ;
- un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

La conduite d'un cyclomoteur présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser.

On observe que les cyclomotoristes représentent 4% de la mortalité routière et que dans 20% des accidents impliquant des cyclomoteurs, le non-respect du Code de la Route par le cyclomotoriste est en cause.

C'est pourquoi la formation a pour objectifs de :

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement en circulation et évaluer les dangers

DÉROULEMENT

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement vous délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pouvez conduire un scooter dès que vous êtes en possession du permis AM.

LA FORMATION PRATIQUE EST CONSTITUÉE DE CINQ PHASES :

Avant de démarrer la formation une évaluation préalable est organisée permettant de définir un volume de formation.

À la suite de cette évaluation, un contrat de formation de 8 heures minimum est signé.

1. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève (questionnaire figure dans le livret remis à l'élève avant le commencement de la formation)
2. Formation pratique hors circulation
3. Apports théoriques sur le code de la route
4. Formation pratique en circulation
5. Sensibilisation aux risques sur minimum 4 thématiques :
 - Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
 - Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
 - Les risques dus au débridage
 - Les produits psychoactifs et la conduite
 - La vitesse et ses conséquences
 - La prise en compte des autres usagers vulnérables
 - L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

À l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée et signée en présence d'un parent de l'élève mineur, est fournie.

Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/nanterre/auto-ecole-clemenceau> Rubrique : « documents utiles ».